

Commune de

Médréac



Bulletin municipal
Été 2017

Sommaire

Le mot du Maire	p. 2
Information :	
Alerte sécheresse	p. 3
À retenir	p. 4
Horaires de la Mairie	
Forum des associations	
Comice agricole	
Nouvelle bopite aux lettres	
Fleurissement	
À savoir	p. 5
Panneau d'informations	
Assainissement collectif	
Déclarations de revenus et impôts	
Entre civil...	p. 6
État civil	
Classes 7	
... et civique	p. 7
Commémoration du 8 mai 1945	
Recensement	
Carte d'identité	
Demain	p. 8 à 9
Quel avenir pour notre centre bourg	
Communauté de Communes	
SCoT du Pays de Brocéliande	
Fibre optique	
Finances	p. 10 à 11
Actions	p. 12 à 13
Environnement	p. 14
Dossier :	p. 15 à 19
Chronique d'une métamorphose	
École des sept loups	p. 20 à 21
École Saint-Joseph	p. 22 à 23
Médiathèque	p. 24 à 25
C.S.F.	p. 26 à 27
T.A.P.	p. 28
Urbanisme	p. 29
Entités	p. 30 à 31
SIAEP	
EMPB	
Pays de Brocéliande	
SMICTOM	
Vendredis du Rail	p. 32

Le Mot du Maire

Ce premier semestre a vu le centre-bourg amorcer sa mutation.

Le 23 janvier dernier, le premier coup de pelle a annoncé le devenir de ce lieu : un espace de vie accueillant, agréable, moderne, sécurisé et qui redonne toute sa place au piéton.

En ce sens, la première tranche qui se termine me semble bien répondre à ces caractéristiques.

Non sans peine, parfois ! Ces travaux ont forcément bousculé le quotidien de certains, entre routes fermées, voies encombrées ou arrêts de car déplacés.

Je tiens donc à remercier de leur bonne compréhension, riverains, habitants, commerçants, automobilistes, mais aussi tous les parents d'élèves affectés par les travaux.

Je me dois également de féliciter les équipes qui ont travaillé sur cette tranche pour leur efficacité et leur acharnement à réduire autant que possible la durée du chantier.

Tout cela n'est plus que souvenir désormais et nos têtes se tournent d'ores et déjà vers la deuxième tranche qui concernera le pourtour de l'église et qui devrait débiter vers la toute fin de l'année.

A l'heure où il est beaucoup question de territoire, où une réflexion s'est engagée sur le devenir de notre cité et les moyens de la rendre plus attractive, j'aime à penser que ces aménagements se révéleront satisfaisants.

Pour nos commerces, nos services de soins, nos sites touristiques se sera un gage de plus pour réhabiliter l'habitat du centre bourg et insuffler une reconquête soit par des actions de la collectivité, mais aussi par d'indispensables initiatives privées.

Je vous souhaite à toutes et à tous un agréable été.

Jean-Claude OMNES, Maire

Ce bulletin municipal a été imprimé sur un papier recyclé.

Il a été élaboré par la commission Communication composée de :
Linda Guenroc, Xavier Dugenetais, Christophe Allée.

Aucune photo
insérée
dans ce bulletin
n'est libre de droit.

Cette commission reste à votre écoute
pour la diffusion d'une information sur le médréact,
sur le panneau d'informations
ou sur le bulletin municipal du mois de décembre,
en partie consacré à la vie de nos associations.

Pour toute info à diffuser, contactez le secrétariat de la mairie,
ou mieux, notez l'adresse suivante : medreact2@orange.fr

Alerte sécheresse

Par un nouvel arrêté du 03 juillet dernier, Monsieur Le Préfet d'Ille et Vilaine maintient en alerte sécheresse l'ensemble du département. Et pour cause, après un printemps encore globalement déficitaire en pluie, le mois de juin sec et caniculaire est venu renforcer l'inquiétude quant à une possible pénurie d'eau. D'ores et déjà, il faut savoir que seul un automne et un hiver particulièrement pluvieux permettront d'échapper à des restrictions drastiques et contraignantes pour l'année 2018.

Cette situation implique, quel que soit l'origine de l'eau (potable, hydrographique, réserve d'eau de pluie, etc) et des exceptions des cas liés à la sécurité des personnes, les mesures suivantes :

- Interdiction de manœuvrer les vannes pouvant influencer le réseau hydrographique. Cette mesure ne concerne pas les barrages ayant pour vocation le soutien d'étiage et/ou l'alimentation en eau potable
- Interdiction de lavage des voitures hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou de recyclage. Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules qui ont une obligation réglementaire (sanitaire, alimentaire...) ou technique (bétonnières...) et pour les organismes liés à la sécurité
- Interdiction de nettoyer les façades, terrasses, murs, escaliers et toitures, à l'exception des seuls professionnels équipés de lances à haute pression
- Interdiction de lavage de la voirie (chaussées, trottoirs, caniveaux...) sauf usage de balayeuses automatiques ou impératifs sanitaires
- Interdiction de remplir les plans d'eau
- Interdiction de vidanger les plans d'eau même disposant d'une autorisation ou d'un récépissé de déclaration au titre des articles L214-4 et suivants du code de l'environnement
- Interdiction d'arroser les pelouses, massifs floraux ou arbustifs, publics ou privés, entre 8h et 20h
- Interdiction d'arroser les terrains de sport (stades, golf...) entre 8h et 20h
- Fermeture des fontaines publiques qui ne disposent pas d'un circuit fermé pour l'eau
- Interdiction de vider et remplir les piscines familiales à usage privé, sauf pour le premier remplissage réalisé après travaux de construction et lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage (piscines enterrées, semi-enterrées, ou dont l'étanchéité est assurée par un liner ou des utilisateurs
- Les installations classées pour la protection de l'environnement sont tenues de renseigner leur registre de prélèvement hebdomadaire, et doivent respecter les dispositifs s'appliquant en cas de sécheresse contenues dans leurs arrêtés d'autorisation
- L'irrigation agricole n'est autorisée que de 18h à 11h uniquement à partir de retenues collinaires à remplissage hivernal ou par ruissellement d'eaux de pluie, sauf pour les cultures spéciales (légume de plein champ, horticulture, vergers, petits vergers, médicinales, aromatiques) qui peuvent irriguer en journée, quelle que soit l'origine de l'eau.

- À partir du 1er juillet, les stations d'épuration, de capacité nominale supérieure ou égale à 2 000 équivalents habitants qui relèvent du régime de la loi sur l'eau devront respecter, en moyenne sur la période d'alerte sécheresse, une concentration en phosphore inférieure ou égale à 1mg/L.

**Soyons citoyens !
Économisons l'eau**



A lire

Le magazine « Nous Vous Ille »,
dans son numéro d'août-septembre-octobre 2017
évoque avec pertinence ce sujet par un dossier intitulé : « Gérer la ressource en eau »

À retenir

Fermeture d'été :
la mairie sera fermée les samedis
15, 22, 29 juillet et les 5, 12, 19 août
Elle sera également fermée le lundi 14 août.

Horaires mairie

Lundi	9 h - 12 h	15 h - 17 h
Mardi	9 h - 12 h	Fermé l'après-midi
Mercredi	9 h - 12 h	15 h - 17 h
Jeudi	9 h - 12 h	15 h - 17 h
Vendredi	9 h - 12 h	Fermé l'après-midi
Samedi	9 h - 11 h 30	

Un ascenseur, situé sur le côté, est disponible pour toute personne à mobilité réduite pendant les heures d'ouverture.

Forum des associations

Le 8ème forum des associations se déroulera le samedi 09 septembre au matin et offrira l'occasion d'expérimenter une nouvelle formule. En effet, il se tiendra cette année à la salle des sports, afin de permettre aux associations le désirant d'adjoindre à leur présentation une démonstration non exhaustive de leurs activités. En ce sens, celles qui désirent participer à cette nouvelle animation sont priées de s'inscrire en mairie afin que l'organisation puisse en déterminer les horaires.

Comice agricole

Le comice Agricole du Canton de Montauban se tient cette année à **Irodouër le samedi 2 septembre.**

Le thème de la journée est : « Agriculture et Territoire ».

De nombreuses activités sont prévues dont une exposition photos sur bâches qui illustrera la richesse et la diversité de l'activité agricole et artisanale du territoire.

Le comice sera également rythmé par :

- Concours de labour
- Concours de bovins (inscription avant le 20 juillet auprès du secrétariat de Mairie d'Irodouër)
- Concours fruits et légumes, petits animaux, cidre
- Concours embellissement et tenue de ferme
- Battages à l'ancienne
- Jeux anciens
- Exposition de vieux matériels
- Démonstration de drones
- Mini ferme
- Dressage canin
- Jeux d'adresse
- Structure gonflable.

Le soir, repas spectacle animé par « Cabaret d'un soir », 28 euros, réservation à la Mairie d'Irodouër.



Nouvelle Boîte aux lettres

La Poste a installé récemment sur la façade ouest de la mairie une nouvelle boîte aux lettres modulable, plus communément appelée « Balmod ». Plus fonctionnelle, elle remplit bien évidemment le même rôle que la traditionnelle boîte aux lettres sise au bureau de poste, mais avec une capacité accrue. Avec sa grande ouverture, on peut en effet y introduire une large palette de plis, les grands formats, par exemple et donc s'éviter des visites au guichet de l'agence postale.



Fleurissement

Comme chaque année, un concours des maisons fleuries est organisé. Pour y participer, rien de plus simple : remplissez ce bon d'inscription et déposez-le à la mairie.

Inscriptions concours des maisons fleuries

Bulletin d'inscription à remettre en mairie **avant le 21 juillet 2017 dernier délai.**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tous les participants auront un prix.

Panneau d'informations

À savoir

Il est rappelé aux associations désireuses de faire passer un message sur le panneau d'informations qu'elles doivent le faire parvenir à la mairie sous forme de mot écrit remis au guichet ou sous forme de mail, ce afin d'éviter erreurs et approximations. Par conséquent, toute demande simplement orale ne pourra être prise en compte.

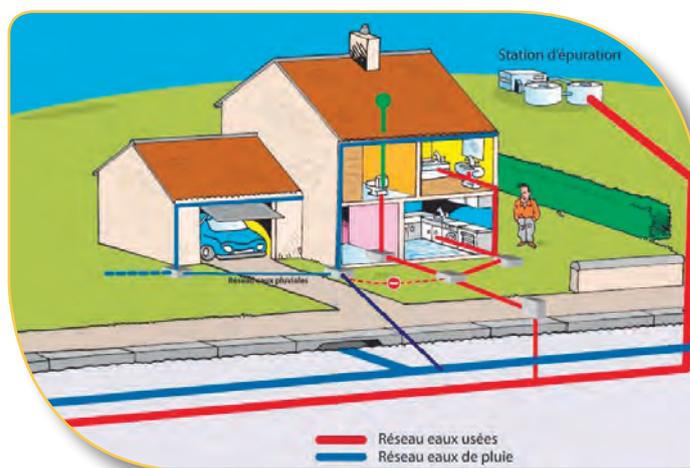
Assainissement collectif

Suite au courrier leur ayant été adressé par la mairie en avril 2015, les ménages concernés par la mise en séparation des réseaux d'eaux pluviales et usées disposaient de deux années pour se mettre en conformité. Or, deux mois après cette échéance, certains d'entre eux ont encore à vérifier ou réaliser, voire simplement valider ces transformations.

Il est important d'y penser sans délai en vue des travaux d'aménagement du bourg qui vont se poursuivre en fin d'année, mais aussi afin de soulager notre station d'épuration saturée par le traitement inutile d'eaux pluviales.

La mairie et les services techniques sont à la disposition des personnes désireuses d'obtenir tout renseignement concernant cette mise en conformité obligatoire.

Un nouveau courrier de la mairie leur sera adressé durant l'été.



Déclarations de revenus et paiements de certains impôts

D'aucuns s'inquiètent des nouvelles dispositions en matière de télédéclaration et télépaiement des impôts. S'il est vrai que Dès 2019, les déclarations de revenus devront se faire obligatoirement en ligne pour tous les contribuables disposant d'une connexion internet, l'on est plus pour l'instant dans l'incitation que dans la pénalisation.

Pas de panique, donc. Dans une communication aux contribuables, la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) précise : « si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier. » Ce qui laisserait supposer une certaine marge de tolérance de la part de l'administration fiscale.

De surcroît, les contribuables dont la résidence principale n'est pas connectée à internet (personnes âgées, territoires où internet est difficilement accessible...) seront dispensés de la télédéclaration et pourront continuer à envoyer des formulaires papier. Une formalité à remplir cependant : ces contribuables devront préalablement faire savoir à l'administration fiscale qu'ils n'ont pas accès à internet.

Rappel des obligations déclaratives :

2017 - doivent obligatoirement faire une déclaration de revenus 2017 en ligne les contribuables dont le revenu fiscal de référence de 2015 est supérieur à 28 000 €.

2018 - doivent obligatoirement faire une déclaration de revenus en ligne en 2018 les contribuables dont le revenu fiscal de référence de 2016 est supérieur à 16 000 €.

2019 - tous les contribuables doivent déclarer leurs revenus en ligne.

Une amende forfaitaire de 15 € par déclaration ou annexe est appliquée en cas de non-respect de l'obligation de télédéclaration des revenus. Toutefois, cette sanction n'est mise en œuvre qu'à partir de deux manquements constatés (réponse ministérielle du ministre des Finances, JOAN du 22 décembre 2015).

Concernant le règlement des impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, ISF et la contribution sur les logements vacants), l'évolution vers le numérique suit la même tendance :

2017 - le seuil de télépaiement ou de prélèvement obligatoire est obligatoire à compter de 2 000 €.

2018 - le seuil de paiement obligatoire par prélèvement ou télépaiement est réduit à 1 000 €.

2019 - tous les impôts d'un montant supérieur à 300 € seront obligatoirement payés par prélèvement ou télépaiement en ligne.

Amendes et sanctions : Le contribuable qui ne respecte par cette obligation de paiement dématérialisé et qui paierait donc son impôt par chèque doit payer une majoration de 0,2% de la somme due, avec un minimum de 15 €.

État civil - Premier semestre 2017

Décès

- HOUEE Jules Auguste Joseph Marie
51, Querhaut 10/01/2017
- GUENO Jacques Denis
16, rue de Rennes 11/02/2017
- CHOUX Philippe Ange Emile
14, Le Domaine 23/02/2017
- GLOTIN Joseph Henri Pierre
13, Le Domaine 09/03/2017
- TOSTIVINT Fernand Marcel Pierre
19, La Rabine 30/03/2017
- PIRON Marie Jeanne Léa Julienne
Née LARIVIERE-GILET Les Evais
10/04/2017
- ODIC Jean Maurice Henri
1, rue de Châteaubriand 26/04/2017
- ROLLAND Roger Albert Joseph
4, La Ragotière 07/05/2017

Inhumations

- JACQUET Bernadette
Née COMMEUREUC
Bois-Guillaume (76) 20/01/2017
- QUETELARD Jeannine
Née BUNOUF
Le Blanc-Mesnil (93) 23/03/2017
- GESFEROIS Maria
Née GUILLARD
Plouasne (22) 08/04/2017
- THEBAULT Yvette
Née AVENIN
Sarreguemines (57) 27/04/2017
- LUCAS René
Rennes (35) 10/06/2017



Naissances

- AGEON Mailyne 16/01/2017
1, Le Clos Huré
- GILLET Léonys 29/01/2017
18 bis, Le Fouil
- DESTOUCHES Léandre 02/02/2017
23, La Houssaye
- PUILLANDRE Loenn 03/02/2017
56, Les Rouvrais
- DUPUIS Maxence 04/02/2017
16, rue de Landujan
- BOUCHET Mattéo 28/02/2017
22, chemin du Pré Renault
- RUELLAN Céline 04/03/2017
41, rue de Rennes
- BATAIS Lucas 09/03/2017
16, place de l'Eglise
- CREPEL Raphaël 10/03/2017
7, Parvoisin
- PALLUAU Simon 01/04/2017
12, Le Bois Janou
- LUCAS Aby 08/05/2017
4, La Noë Lebert
- DARTOIS Noémie 09/05/2017
19, La Belle Epine
- LECHAUSSEE Sarah 24/05/2017
22, Le Pré Thorel

Classes 7

Comme le veut la tradition communale, le week-end de Pâques offre l'occasion de rassembler les personnes dont l'âge est à « compte rond ». Nés entre 2017 et 1927, toutes et tous ont ainsi posé pour la traditionnelle photo, entre messe et repas.



Photo «Studio Mignot - St Méen & Montfort» aimablement offerte pour communication.

Commémoration du 08 mai 1945

A l'occasion de la commémoration de la Victoire du 8 mai 1945, une cérémonie avec dépôt de gerbes s'est déroulée le lundi 8 mai 2017 pour ce 72ème anniversaire.

Le cortège s'est ébranlé de l'école publique vers le monument aux morts. Lecture du message du secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire, auprès du ministre de la Défense a été faite par Jean-Claude Omnès, maire. Les élèves des écoles des sept loups et Saint-Joseph, accompagnés du public, ont entonné ensuite deux couplets et refrain de la Marseillaise. Tout le monde a pu se retrouver ensuite dans la salle d'honneur de la mairie autour d'un pot de l'amitié.



Crédit photo Christianne Pollet

Le recensement à 16 ans, c'est obligatoire

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le « parcours de citoyenneté »

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement : en effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tous examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Carte Nationale d'Identité : attention aux délais.

Depuis le 1^{er} décembre 2016, 27 communes sont équipées en Ille-et-Vilaine, dont Montauban-de-Bretagne, pour délivrer les cartes nationales d'identité. Après plus de six mois d'usage, il s'avère que les délais d'obtention ont considérablement augmenté. L'on peut certes remplir en ligne un formulaire de pré-demande pour gagner du temps, mais il faut, ensuite, prendre rendez-vous dans une mairie équipée pour recevoir une prise d'empreinte digitale. Et c'est là que le bât blesse. A la veille des vacances, l'obtention du fameux rendez-vous devient plus délicate, les mairies compétentes, trop peu nombreuses, étant saturées. Ainsi, en ce mois de juillet, il faut prévoir entre six à huit semaines de délai pour recevoir sa carte d'identité. Mieux vaut anticiper...



Quel avenir pour notre centre bourg ?

En 2016, Le Conseil de Développement du pays De Brocéliande, qui est une instance consultative chargée de réfléchir à des questions que leur posent les élus et à des problématiques qui paraissent essentielles pour le devenir de notre territoire, a entamé une étude portant sur l'avenir des centres bourgs qui ont tendance à se vider au profit de zones résidentielles et commerciales.

Pour cela, sept communes ont été retenues : Gaël, Plélan-le-Grand, Paimpont, Pleumeleuc, Saint-Maugan, Talensac et... Médréac.

Dans un premier temps, un questionnaire a été élaboré par 21 personnes bénévoles. Il en est ressorti 16 questions, qui ont servi de base à l'enquête menée auprès d'habitants, commerçants et artisans, responsables d'associations et élus. Des entretiens plus affinés ont été aussi programmés.

Selon la population des communes concernées, de 40 à 70 enquêtes devaient être collectées pour un panel fixé à près de 550 personnes sur l'ensemble des sept communes, questionnaires et entretiens confondus.

Le 27 juin dernier, l'étude portant sur Médréac a été restituée par Yves Deniaud et Virginie Thébaud, accompagnés d'Alexandre Fontaine, spécialement recruté dans le cadre de cette enquête par le conseil de développement.

Tous trois ont présenté sous forme de diaporama le résultat de la compulsion des 39 questionnaires récoltés dans notre commune, lequel a fait ressortir des manques, des faiblesses, des problématiques comme un habitat délaissé dans le centre bourg, une position géographique de moins en moins en phase avec les aspirations et besoins d'une frange de la population actuelle et potentielle qui impacte son attractivité.

Pourtant, et chacun en a convenu, notre commune dispose encore de bien des atouts : une présence suffisante de commerçants, un service de soins médicaux bien marqué, un tissu associatif remarquable ou encore des sites touristiques potentiellement attrayants comme le vélo-rail et les alignements mégalithiques, arguments qui ont montré cependant que la corrélation entre faiblesses et atouts n'est pas si évidente.

Les personnes présentes se sont livrées ensuite à un petit exercice de projection personnelle sur leur vision de la réalité du centre bourg de Médréac dans 15 ans et sur ce qu'ils rêveraient qu'il fût. Les membres du conseil de développement ont fait lecture de ces résultats spontanés et les ont conservés pour, là encore, tenter d'en faire ressortir des lignes directrices.

Force est de constater que cette soirée a eu le mérite d'amorcer un débat sur le devenir des communes rurales en général et de la nôtre en particulier. Des constats ont été faits, des pistes ont été esquissées, des idées ont été lancées même si, pour l'heure, les véritables solutions restent à trouver.

Le rapport global du conseil de développement attendu à l'automne sera sans aucun doute l'occasion d'une nouvelle discussion susceptible de faire avancer les consciences des uns et des autres sur ce débat aussi passionnant que compliqué.



Un projet de territoire en étude à la Communauté de Communes

Parce que l'entité communale ne saurait à elle seule régler ces importantes problématiques, elle doit s'appuyer sur d'autres projets ou réflexions à dimension plus élargie. En cela, le projet de territoire étudié par les élus communautaires et municipaux fournit un bel exemple.

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Le site de la communauté de communes de Saint-Méen-Montauban l'explique en quelques mots :

Un projet de territoire est un document stratégique qui exprime une vision globale et partagée de l'avenir d'un territoire. Il doit permettre de construire collectivement les politiques publiques qui permettront d'accompagner les mutations de la société, de développer des politiques publiques adaptées aux enjeux de demain.

Ses objectifs sont multiples :

- Contribuer à poser les principes d'un développement durable, équilibré et solidaire de ce territoire issu d'une fusion récente ;
- Permettre aux acteurs locaux de se retrouver autour d'ambitions communes et servir au renforcement de l'identité communautaire ;
- Constituer le document de référence qui guidera la Communauté de Communes et ses communes membres dans leur action et dans l'adaptation de leurs moyens, afin de répondre aux défis de demain.

Les questions sont posées : quel rôle pour les pôles de centralité ? Quels services dans les petites communes ? Qu'entend-t-on par proximité, accessibilité, équilibre territorial ou intérêt communautaire ...

Les domaines de réflexion sont énoncés : mobilité, les services à la population, identité du territoire, économie, santé, etc.

Nous pouvons donc transposer les finalités d'une entité à l'autre. Bernard Piedvache, président de la communauté de communes de Saint-Méen-Montauban les expriment bien :

« Un projet de territoire, ce n'est pas le projet de la Communauté de Communes mais le projet du territoire construit par les élus communautaires et municipaux avec l'appui des forces vives. Sa construction est l'occasion de dépasser les frontières communales pour réfléchir ensemble aux solutions que l'on peut apporter à des problématiques souvent communes, pour rendre nos actions complémentaires et cohérentes et faire du territoire Saint-Méen Montauban, un territoire où il fait bon grandir, habiter, vivre et entreprendre. »

La révision du SCoT du Pays de Brocéliande

Une intéressante exposition s'est tenue à l'Inventaire du 24 mai au 07 juillet dernier dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brocéliande. Quelques grandes cartes ont tenté de rendre intelligibles les grandes interrogations de ce projet. L'une d'entre elles, notamment, mettait en évidence une nécessaire interaction avec les acteurs voisins pour une commune située en bout de territoire comme Médréac, qui pourrait lorgner davantage sur le département des Côtes d'Armor et tenter d'effacer cette frontière administrative historiquement tenace et aujourd'hui discutable.

Le déploiement de la fibre optique

Dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit, dont l'objectif est d'amener le très haut débit à travers la fibre optique à 100 % des foyers bretons d'ici 2030, une première tranche de montée en débit a été achevée en 2015 et une deuxième tranche de travaux est en cours. De fait, environ 1 100 foyers, sites publics ou entreprises seront éligibles à la fibre optique d'ici fin 2018 sur les communes de Saint-Malon-sur-Mel, Muël, Bléruais, Montauban-de-Bretagne (quartier de la gare et de la Brohinière), l'objectif étant d'équiper prioritairement les zones ne disposant pas ou de peu d'accès au haut débit.

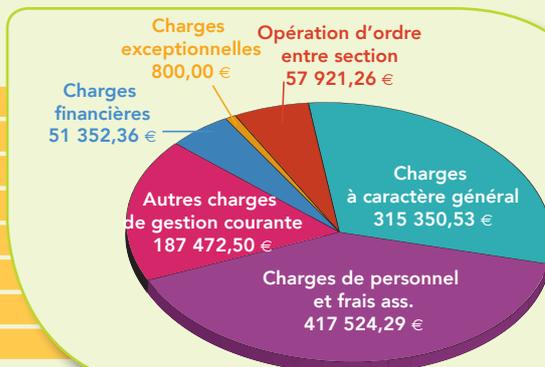
Médréac est relativement bien couverte par le haut débit ADSL, hormis dans sa partie sud qui pourrait figurer parmi les priorités du déploiement.

Pour rappel, la vitesse de connexion permise par l'ADSL dépend de l'éloignement du domicile de l'utilisateur du central téléphonique qui le dessert. La qualité des connexions peut donc varier très sensiblement. En ce sens, la fibre optique est très attendue par certains car elle permet en théorie de parcourir des centaines de kilomètres en ne subissant aucune atténuation. Cette technologie de l'avenir est donc amenée à prendre la place du bon vieux réseau cuivré de France Télécom.

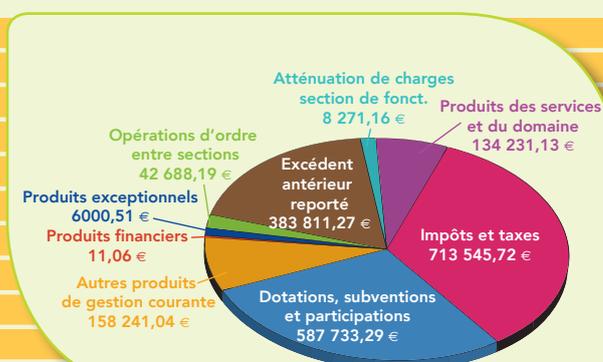
Compte administratif 2016 et budget primitif 2017 Budget principal

Budget fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2016	BP 2017
DEPENSES		
011 Charges à caractère général	315 350.53 €	364 850.00 €
012 Charges de personnel et frais ass.	417 524.29 €	459 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	187 472.50 €	201 858.00 €
66 Charges financières	51 352.36 €	55 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	800.00 €	1 300.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	57 921.26 €	34 693.00 €
023 Virement à la section d'investissement		778 758.43 €
Total	1 030 420.94 €	1 895 459.43 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2016	BP 2017
RECETTES		
013 Atténuation de charges sect. de fonct.	8 271.16 €	3 000.00 €
70 Produits des services et du domaine	134 231.13 €	104 100.00 €
73 Impôts et taxes	713 545.72 €	651 221.00 €
74 Dotations, subventions et participations	587 733.29 €	520 526.00 €
75 Autres produits de gestion courante	158 241.04 €	145 000.00 €
76 Produits financiers	11.06 €	0.00 €
77 Produits exceptionnels	6 000.51 €	0.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	42 688.19 €	18 500.00 €
002 Excédent anté. Reporté Sect. Fonct.	383 811.27 €	453 112.43 €
TOTAL	2 034 533.37 €	1 895 459.43 €
Résultat de clôture	+ 1 004 112.43 €	



Budget d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2016	BP 2017
DEPENSES		
16 Remboursement emprunts et dettes	280 402.54 €	333 000.00 €
20 Immobilisations incorporelles	136 396.03 €	115 800.00 €
21 Immobilisations corporelles	84 806.38 €	300 300.00 €
23 Immobilisations en cours	117 333.45 €	954 000.00 €
040 plus/moins values sur cessions immobilisations	42 688.19 €	18 500.00 €
041 Opération d'ordre		200 000.00 €
020 Dépenses imprévues		60 000.00 €
001 Déficit antérieur reporté Sect. Invest.	406 811.99 €	262 603.19 €
Total	1 068 438.58 €	2 244 203.19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2016	BP 2017
RECETTES		
10 Dotations fonds divers réserves	609 747.35 €	560 000.00 €
13 Subventions d'investissement	137 781.97 €	166 600.00 €
16 Emprunts et dettes	384.81 €	504 151.76 €
021 Virement de la section de fonctionnement		778 758.43 €
040 Opérations d'ordre entre section	57 921.26 €	34 693.00 €
041 Opération d'ordre		200 000.00 €
Total	805 835.39 €	2 244 203.19 €
Résultat de clôture	- 262 603.19 €	

Budget annexe

BUDGET	Compte Administratif 2016				Budget Primitif 2017			
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ASSAINISSEMENT	36 758.38 €	124 604.46 €	34 112.60 €	226 829.30 €	170 929.87 €	170 929.87 €	167 469.29 €	391 146.57 €
SPANC	7 950.17 €	9 259.59 €			4 500.00 €	4 500.00 €		
LOTISSEMENT LE CHAMP JANAIE	390 734.73 €	389 985.37 €	414 330.93 €	609 607.14 €	403 171.41 €	403 171.41 €	417 422.05 €	585 698.26 €
CCAS	15 291.27 €	32 353.94 €	6 297.06 €	6 300.00 €	27 392.67 €	27 392.67 €	16 465.77 €	16 465.77 €

Subventions accordées aux associations

Nom de l'association	Ville	Subvention 2017
Club des Menhirs	Médréac	380 €
Association Quads-cool	Médréac	250 € + 250 €
Association communale de Chasse	Médréac	200 € fonctionnement + 400 € pour le piégeage
UNC - AFN	Médréac	270 €
Union Sportive Médréac	Médréac	3 000 €
Vie Libre section Médréac	Médréac	380 €
Comité des fêtes de Médréac	Médréac	1 600 €
Association Loisirs Créatifs	Médréac	250 €
Musiques et orgues	Montauban	170 €
Amicale des donateurs de sang	Montauban	150 €
Association le trèfle à 4 feuilles	Montauban/ Médréac	500 €
EAPB Brocéliande - Athlétisme	Iffendic	50 €
Olympic club Montalbanais- Judo	Montauban	150 €
OCCE école publique Médréac (petites sorties scolaires)		10 €/enfant pour 1 sortie /an sur justificatif Soit 1 300 €(*1)
OCCE Ecole publique Médréac (classe de découverte)		40 € x 48 élèves Soit 1 920 €(*2)
Ecole privé St Joseph (séjour Puy du Fou	Médréac	3 000 €
CSF de Médréac (accueil de loisirs)	Médréac	26 000 €
CSF de Médréac (espace vie sociale)	Médréac	2 000 €
Comice agricole		1 472 €
Non affecté		1 308 €
Total prévu au budget :		45 000.00 €

Pour les sorties scolaires, le Conseil Municipal précise qu'il est subventionné 1 sortie par élève (petite OU grande) par année scolaire

(*1) Pour les petites sorties scolaires (à la journée), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

- 10 €/enfant pour 1 sortie /an sur justificatif présenté par l'école.

(*2) Pour les voyages scolaires (plusieurs jours), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

- pour un voyage dont le cout par élève est < 400 € : 40 €/enfant pour 1 voyage /an sur justificatif présenté par l'école.

- Pour un voyage dont le cout par élève est > 400 € : 10% du cout du voyage pour 1 voyage / an sur justificatif présenté par l'école.

Taux d'imposition

Les taux d'imposition 2017 restent inchangés par rapport à 2016.

Taxe d'habitation	14,43 %
Taxe foncière bâti	17,15 %
Taxe foncière non bâti	46,10 %

Actions



Achevées

Aménagements du cimetière

Ils se sont fait attendre, mais ils sont là : le portail côté ouest du cimetière et le portillon ont été posés en cette fin de mois de juin. Admirablement réalisés par l'entreprise Burel de Caulnes, ils clôturent, dans tous les sens du terme, les travaux réalisés dans le cimetière.

En étude

La rue de Rennes

Le gros orage du 28 mai dernier a montré combien le bas de la rue de Rennes était sensible aux phénomènes de pluies et aux montées subites des eaux. Dès le début du mois de juin, la municipalité a consulté et rencontré le conseil départemental afin de trouver une solution à ces désagréments. Il s'avère que la charge en revient à la commune. En ce sens, une étude a été demandée à la société ATEC OUEST, qui va présenter ses conclusions au plus vite.

En cours

La rue de la Fontaine

En marge des travaux de réhabilitation de la résidence Guenroc, réalisée par Aiguillon construction la commune a entrepris l'aménagement



des abords extérieurs des logements. Ces transformations prévoient : pose de bordures en certaines parties des contours, réfection des allées, amélioration de l'accessibilité, plantations et aménagements paysagers. Les travaux sont réalisés par TPA environnement et Nature et Paysages.



En cours

Nettoyage de l'église

Avant les travaux d'aménagement de centre bourg qui devraient débiter en toute fin d'année, il a été jugé opportun d'apporter un entretien aux pierres de l'église. Ainsi, dans le courant du mois de juillet, la société ANAPURNA/FBG de Vitré va s'employer à appliquer un traitement fongicide sur le clocher, la façade principale et les bandeaux de pierre. Cette tâche sera réalisée par des techniciens homologués pour travaux sur cordes grande hauteur, avec des méthodes dérivées de l'alpinisme et de la spéléologie. Montant des travaux : 12 619, 20 € TTC

Le 13 juin dernier, les habitants de la rue de la Fontaine ont répondu à l'invitation d'Aiguillon construction suite à l'achèvement des travaux de réhabilitation de la résidence. Autour de Bertrand Dubois, directeur des territoires d'Aiguillon et Jean-Claude Omnès, maire et en présence de Marie Daugan, conseillère départementale, Jean-Luc Chenut, président du conseil départemental et François André, député, les 22 logements ont pu être inaugurés.



Photo Ouest-France

La réhabilitation de la résidence Guenroc en quelques mots

- 22 logements locatifs individuels
- Typologie : 20 T2 - 2 T4
- L'investissement de la réhabilitation : 514 263 euros TTC soit 23 375 euros en moyenne par logement
- Loyers (1) > T2 (56 m2 en moyenne) : 314 euros ; T4 (88m2 en moyenne) : 423 euros
- Calendrier > Démarrage des études : 2015
Démarrage des travaux : septembre 2016
Livraison mars 2017
- Bureau d'études : Cabinet Lemonnier
(1) Loyers mensuels hors charges et hors parking. »

Aiguillon construction en a profité pour rappeler les tenants et les aboutissants de ce beau projet :

« L'objectif du chantier qui vient de s'achever était d'améliorer la performance énergétique, l'attractivité, le confort et l'accessibilité des logements. Les travaux se sont achevés en mars 2017.

Aujourd'hui, les performances thermiques ont été optimisées. Les logements bénéficient d'un meilleur classement sur l'étiquette énergétique du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). Le remplacement des menuiseries extérieures par du double vitrage à isolation renforcée, des châssis de toit et des portes d'entrée, le renforcement de l'isolation des combles et l'installation d'une VMC hygroréglable à basse consommation ont permis de passer d'une étiquette énergétique F à D.

L'attractivité du groupe d'habitations et le confort des logements représentaient également une priorité. La réhabilitation a permis d'améliorer le cadre de vie notamment avec le ravalement des façades, l'introduction de la couleur par la peinture à l'extérieur, le remplacement des boîtes aux lettres et des sonnettes, la construction d'un local poubelle et la mise en place de clôtures occultantes autour des terrasses en rez-de-chaussée. Sans oublier les changements apportés à l'intérieur des logements comme la réfection des salles de bains. L'enjeu était également de perfectionner le confort et l'accessibilité pour les personnes âgées et à mobilité réduite. Des améliorations ont donc été apportées au niveau des équipements. Citons par exemple, l'installation de douches et un éclairage extérieur remplacé et renforcé.

Dans un avenir proche, l'emprise foncière des terrasses des logements en rez-de-chaussée sera cédée par la ville de Médréac à Aiguillon construction, afin de permettre de mieux délimiter les espaces à usage privé des espaces à usage public. Les terrasses seront ensuite privatisées et rattachées aux logements correspondant avec la mise en place de clôtures. En complément de l'opération de réhabilitation, la commune de Médréac porte un projet d'aménagement de l'espace public autour de la résidence. Ce projet devrait être finalisé en juin 2017.





Projet d'effacement de l'étang communal du Bois Gesbert

Suite à l'enquête d'utilité publique, dont les conclusions ont été favorables, le dossier de l'étang du Bois-Gesbert continue son périple administratif. Ainsi, le 23 mai dernier, il a reçu un avis favorable lors de son passage en CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques). L'arrêté d'autorisation au titre du Code de l'Environnement a été signé le 20 juin dernier par Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Une consultation a été lancée. Les travaux d'effacement de l'étang débiteront à l'automne. Ils consisteront dans un premier temps en la vidange progressive du plan d'eau par suppression du déversoir situé à l'aval, puis dans un second temps, à la renaturation du cours d'eau et du site du Bois Gesbert.

Dans le même temps, les poissons seront capturés par des partenaires professionnels sous forme de pêche électrique ou par filet pour être reversés dans d'autres pièces d'eau.

Durant toute la période de travaux et le temps que les sédiments mis à nus deviennent praticables à pied, l'ensemble du pourtour de l'étang sera clôturé et l'accès strictement interdit à tout public.

Il faut rappeler que ces travaux s'inscrivent dans l'objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE 2000/60) et qu'ils ont été inscrits au Contrat Territorial de la Haute-Rance suite à une étude diagnostique sur la restauration de la continuité écologique (transit piscicole et sédimentaire).

Outre ces aspects réglementaires, de nouveaux usages et loisirs (pêche, promenade, sentier de découverte, ...) pourront ainsi voir le jour suite aux travaux d'effacement de l'étang et seront intégrés à un véritable projet paysager tout aussi agréable.

En marge de ce projet, la commission environnement de la commune de Médréac va entamer une réflexion sur les moyens d'intégrer le site du Bois-Gesbert au parcours piétonnier prévu autour du bourg.

Tri sélectif ?

S'il faut vanter le bon comportement général de nos habitants en matière de tri et gestion de leurs déchets, il convient également de se désoler de gestes inadmissibles et parfois dangereux encore trop nombreux. En témoignent ces photos prises près des colonnes situées route de Néal.

Encore une fois, comment admettre de tels manquements à un civisme élémentaire quand on sait qu'un accès illimité aux déchèteries est compris dans le montant de la redevance incitative ?





Chronique d'une métamorphose

Ce premier semestre a été marqué par les travaux engagés dans le centre bourg. Comme annoncé dans les précédents numéros, les rues de Bretagne et de Rennes, mais aussi la place de la mairie ont vu leur configuration radicalement se modifier. Retour sous forme de chronique sur ces transformations.

C'était comment avant ?

L'on a beau vivre dans un même décor pendant des années, on l'oublie rapidement dès lors qu'il s'efface à nos yeux. Une première photo prise avant les travaux est indispensable pour l'immortaliser.

Dans le vif du sujet

Lundi 23 janvier. Les trottoirs et murets sont déposés, les haies, les arbres sont arrachés. Les revêtements sont évacués. La terre reprend le dessus. En un rien temps, tout est cassé... Appréhension

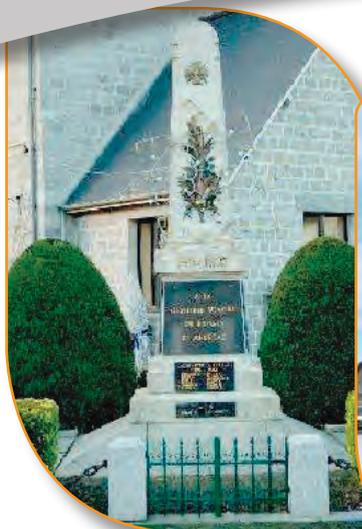


Chambardement

Les lieux sont envahis par les camions, les engins, les palettes de matériaux. Les terrassements sont de plus en plus visibles. Le calme habituel des lieux est mis à mal. La circulation se trouve affectée. Bref, c'est bien le grand chambardement.

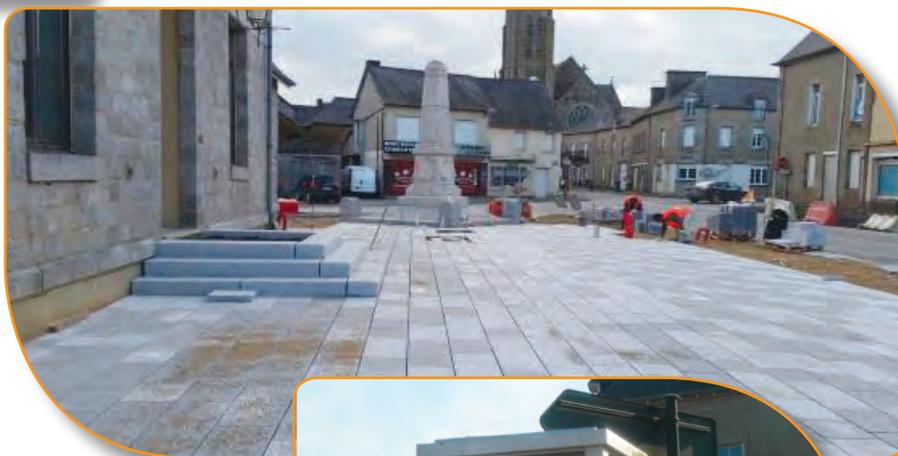
Plus près du souvenir

Jadis enclos de grilles, remplacées ensuite par des grosses chaînes ; aujourd'hui, délesté de ses chaînes et de ses buissons, légèrement diminué, le Monument aux Morts arbore désormais un style apuré qui exprime le souhait de totalement intégrer à notre quotidien le souvenir des Soldats morts pour la France. Un sablage a été réalisé et les lettres redorées.



Dépouillement autour de la mairie

Il n'est pas toujours simple de transposer sur site, avant travaux, ce qui est tracé sur le plan. Et parfois, on s'aperçoit vite que le résultat n'est pas probant. Le parvis de la mairie, par exemple, était initialement pourvu de carrés végétalisés dans la veine de ce qui existait. A cause de la lourdeur apportée par ces carrés, il a été préféré un parvis entièrement minéral, afin de conférer à l'ensemble une sensation d'espace et de modernité.



Un temps déjà lointain

Dernier vestige d'un autre temps et usage téléphonique : la cabine publique. Qu'il parait loin le temps où il fallait glisser une pièce ou insérer une carte pour joindre un correspondant. La cabine a vécu. La cabine est partie. Toutes ses congénères vont d'ailleurs subir le même sort sur le territoire.



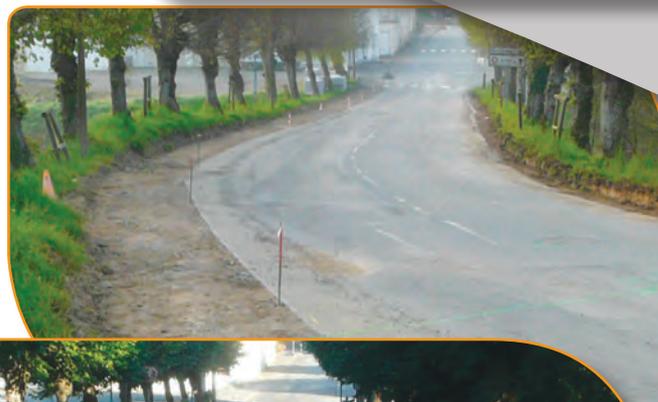
Un puits mis à jour



Sous une dalle grossière, un puits admirablement maçonné s'est rappelé au bon souvenir des plus anciens. Profond de sept à huit mètres, il n'attirait plus que les racines des arbustes voisins, lesquels avaient trouvé là un bon moyen de se désaltérer. La dalle a été replacée et une conduite a été posée, pour une éventuelle exploitation ludique de cette eau. Non, ce puits ne retombera pas dans l'oubli.

La rue de Rennes dans tous ses états

Qualifier notre rue de Rennes avant les travaux comme étant détériorée, fatiguée, bosselée, est un doux euphémisme, tant elle avait besoin d'un reprofilage complet. Voilà qui est fait. Ces travaux ont également montré combien elle était vitale pour rejoindre Montauban. Les automobilistes apprécient aujourd'hui sa parfaite réfection. Quant aux deux-roues, il est dit que les œufs ne tomberont plus du panier.



Pierres reconstituées

Le moment le plus spectaculaire de cette tranche. C'était une grande bâtisse d'un côté et des ruines de l'autre. Une énorme pelleteuse en a eu raison un beau matin. La pierre a été mise de côté et les gravats en partie évacués. Quelques temps plus tard, la même pierre nous est revenue sous forme d'un mur du meilleur effet. L'ouvrage servira d'appui à un parking. L'accès sud du centre-bourg revêt désormais un caractère plus lumineux et plus sécurisé.



Prudence, ça tourne !

Pas si fréquent dans nos contrées, ce « huit » avait de quoi faire peur. Le résultat est pourtant probant : circulation fluidifiée, sécurité accrue, vitesse réduite. Prudence tout de même : encore trop de conducteurs surviennent beaucoup trop vite sur cette zone. Or, il s'agit bien de carrefours giratoires et non de ronds-points, donc annoncés par un panneau « cédez le passage » et/ou un marquage au sol selon que l'on aborde le premier ou le second. La priorité est au véhicule déjà engagé dans l'anneau. On ne peut donc aborder le carrefour sans ralentir, ni regarder à gauche.



Un « canard » à l'orange

C'est la nouveauté et l'attraction de la place de la mairie : le panneau d'informations. Avec ses reflets anthracite et ses caractères ambrés, c'est à lui désormais que revient de distiller les petites nouvelles du quotidien. Très attendu, il est déjà adopté par les élus et les agents, mais aussi par les associations. A lire en clin d'oeil, lorsqu'on est au volant.



Que la lumière soit !

Là, la mode n'est plus à l'orange, mais au blanc, avec un éclairage « led » sacrément efficace. Sur la place de la mairie, des mâts avec broches doubles ont été placés en son milieu afin d'assurer un rendu de lumière sur toute la surface et apporter une nécessaire verticalité à l'ensemble paysager. Les lanternes un peu désuètes et fatiguées de la façade de la mairie se sont définitivement éteintes. Les ont remplacés des bornes et des spots au sol qui confèrent à l'édifice une lumière douce et verticale.



Redistribution des espaces

Les chaussées ayant été rétrécies en maints endroits par mesure de sécurité routière, les trottoirs s'en sont fatalement trouvés élargis. Respectant les normes liées à l'usage des personnalités à mobilité réduite, ils redonnent ainsi toute leur place aux piétons dans l'espace de vie du bourg et sécurisent leurs déplacements. De surcroît, réalisés sous forme de bétons désactivés, ils contrastent avec la masse sombre des enrobés.



De la couleur sous toutes ses formes.

Pour agrémenter le gris de la place de la mairie et lui redonner vigueur et gaieté, potelets et autres aménagements urbains de couleur anthracite ont été posés. Bancs et jardinières imitation bois ont été disposés. Dans les secondes, il y sera planté des essences colorées comme des saules « crevette » et érables du Japon. Les carrés de verdure au sol recevront à terme, eux aussi, des arbres qui devront afficher une allure effilée. En attendant, des fleurs et du paillis jouent les intérimaires. Bien entendu, comme à l'accoutumée, la mairie a été largement fleurie.



Un résultat à la hauteur

La transition est toute trouvée : cette photo a été prise du clocher qui verra débiter à ses pieds la 2^e tranche des travaux en toute fin d'année.



École des sept loups

Que d'activités à l'école publique devenue école des sept loups !

Les huit classes de l'école ont eu des projets divers et variés, par classe ou par niveau, tout au long de cette année bien remplie !

Classe de mer à Plévenon pour l'ensemble des CE1 et CE2 de l'école

Au Programme : découverte du milieu, marin, milieu naturel, écosystèmes, patrimoine, naturel et culturel, (visite de Fort Lalatte)... Trois jours riches en découvertes, qui ont donné lieu à de belles maquettes à découvrir lors de la fête de l'école le 24 juin.



Les 46 enfants de CE, et leurs 3 enseignants sont partis du 6 au 8 juin au centre PEP à Plévenon.

Sorties en Brocéliande pour tous les CM.

Pendant l'absence des CE1 et CE2, les CM1 ont rejoint les CM2 pour découvrir durant deux journées le patrimoine local en forêt de Brocéliande. Au programme : randonnées contées, géographie, géologie, patrimoine local ...



Une belle manière de clore le cycle «école primaire»



Musée des Beaux-Arts et Ecomusée du pays de Rennes pour les CP & les GS

GS et CP sont allés au musée des Beaux-Arts le 15 décembre pour visiter la partie archéologie égyptienne et assister chacun à une passionnante animation sur l'art. Le 22 juin, nouvelle sortie ensemble, avec animation sur la vache et les abeilles à l'écomusée du pays de Rennes.

Projet Sport Santé Handicap pour l'ensemble des CE2 :

Le 4 mai, sensibilisation au handi-sport à l'occasion d'une rencontre avec des enfants issus d'IME et d'autres CE2 de la circonscription, avec participation à 5 ateliers. Beau succès de la collecte de bouchons en plastique qui a été réalisée au sein de l'école tout au long de l'année, qui après recyclage permet de récolter des fonds pour un enfant polyhandicapé.



École des sept loups

Animation scientifique sur le corps humain pour toutes les maternelles et les CP

Comme chaque année, le spectacle de vulgarisation scientifique de Bruno Marec a été chaudement applaudi le 6 février. Cette fois, exploration du corps humain ! De belles découvertes pour petits et grands !



Au feu les pompiers !

Le 27 avril, les pompiers de Médréac ont accueilli les GS pour une visite de leur caserne. Des vocations sont nées ! Ensuite une sensibilisation aux différents dangers (domestiques et extérieurs) a été menée en classe.



27 avril 2017: Les GS à la Caserne des pompiers de Médréac

Projet eaux et rivières.

Le 20 mars, sortie pour les CE1-CE2 dans Médréac avec des animateurs de la maison de la Rance pour découvrir les bons gestes par rapport à l'eau et à l'environnement. Pêche de petites bêtes pour évaluer le niveau de pollution, et l'après-midi visite de la station d'épuration.



Sortie aux Jardins de Brocéliande pour les 2 classes de TPS-PS-MS le 4 mai

La découverte sensorielle avec les parcours «réveil tes pieds» et l'animation sur les insectes ont beaucoup plu aux plus jeunes, qui après se sont appliqués à chercher les «petites bêtes» partout.



Les autres projets

Reconduits comme chaque année : Piscine pour les CP et tous les CE1 qui ont assisté à un cycle de 10 séances; Permis piéton pour les CM1; Permis internet pour les CM2; fête de l'école «nouvelle formule» à la journée (organisée par l'APE) qui a eu lieu le 24 juin : avec ses deux spectacles (celui des plus jeunes le matin, les grands l'après-midi), ses jeux et l'exposition des travaux d'élèves. Les enseignants remercient chaleureusement la mairie et l'APE, ses membres actifs et tous les parents investis au sein de l'école sans qui de nombreux projets ne pourraient pas voir le jour...

La directrice de l'école, **Nolwenn GUIODO**, se tient à votre disposition pour tout renseignement et pour les inscriptions.

N'hésitez pas à prendre contact par téléphone : 02 99 07 30 06 ou par mail ecole.0350334y@ac-rennes.fr

Une belle fin d'année scolaire à l'école St Joseph !

L'année scolaire 2016-2017 est arrivée doucement à son terme mais les activités ont continué à foisonner.

La matinée des tout-petits

Tout au long de l'année, la classe de maternelle a accueilli de nouveaux élèves. Une matinée a d'ailleurs été consacrée à l'accueil des nouveaux élèves et à leur famille. Ainsi, plusieurs familles sont venues passer une matinée dans la classe de maternelle. Les enfants et leurs parents ont ainsi pu découvrir la classe, l'enseignante, le fonctionnement des activités... Cette matinée a été très appréciée par tous les participants.



Rencontres Sportives

Cette année, nous avons retenu le thème du Hockey pour nos rencontres sportives avec les autres écoles du secteur. En janvier, un animateur sportif de l'UGSEL est venu à l'école pour faire découvrir les bases de cette activité aux élèves. Les entraînements de Hockey se sont ensuite poursuivis jusqu'aux différentes rencontres sportives au mois de mai.



L'allemand à l'école ?

Et oui ! Depuis février, nous proposons aux élèves de CM1 et de CM2 une initiation à l'allemand. C'est un professeur du collège La Providence de Montauban qui intervient une heure par semaine dans la classe pour initier nos élèves à une deuxième langue vivante étrangère. Cette découverte de l'allemand s'adresse aux élèves volontaires. Les 1h30 d'anglais sont conservées pour tous !



Les ateliers Montessori

Suite à une formation sur les ateliers Montessori suivie par Adeline et Brigitte, celles-ci ont pu continuer de mettre en place des activités de ce type dans leur classe. La maxime de Maria Montessori était : « Apprends-moi à faire tout seul ». Au cours de la journée, les élèves peuvent ainsi choisir un plateau proposant une activité en fonction de leurs intérêts du moment. Grâce à une généreuse participation de l'APEL, Brigitte et Adeline ont également pu investir dans du matériel spécifique Montessori. Merci l'APEL !



Notre séjour au Puy du Fou

Depuis l'an dernier, nous avons pour projet de mettre en place un séjour basé sur la coopération pour tous les enfants de l'école.

Notre projet a trouvé sens dans un voyage de 2 jours au Puy du Fou. Nous sommes donc partis avec tous les élèves de l'école le jeudi 22 et le vendredi 23 juin 2017. Tous les enfants ainsi que les accompagnateurs sont rentrés ravis du séjour !



Du changement pour la rentrée prochaine...

En effet, Florina LOISEL, directrice de l'école, quittera l'école pour prendre ses fonctions à l'école de Hédé. C'est Adeline ECHIVARD, actuellement enseignante en maternelle à l'école depuis 2 ans, qui prendra la direction de l'école.

L'équipe enseignante fera sa rentrée les 31 août et 1er septembre. La rentrée des élèves, elle, aura lieu le lundi 4 septembre. Nous accueillerons environ 85 élèves qui seront répartis en 4 classes. L'école reste sur un rythme de 4 jours d'école par semaine (le centre de loisirs est ouvert le mercredi matin).

Mme Adeline ECHIVARD, directrice de l'école, se tient à votre disposition pour tout renseignement (visite de l'école, explications sur la pédagogie et les différents projets, inscription pour l'année scolaire 2017-2018). Pour information, la contribution des familles pour l'année 2017-2018 est de 19,5€ par mois (sur 10 mois). N'hésitez pas à prendre contact au 02 99 07 32 50 ou esjmedreac@orange.fr

Médiathèque

Se cultiver, s'informer, se distraire, se former, découvrir

Lieu de rencontres et de partage, la Médiathèque est un service municipal. L'entrée est libre pour lire sur place, voir les expositions ou assister aux animations mais aussi pour rêver, flâner, découvrir ou travailler, nous restons disponibles pour des renseignements, des conseils, des réservations. Pour emprunter un document, l'inscription est nécessaire avec une adhésion annuelle valide de date à date.

Les collections se composent d'environ 12000 documents tous supports confondus : soit 10200 livres, 1140 disques compacts et 575 DVD, dont 1500 livres, 300 CD et 200 DVD prêtés par le Conseil départemental et régulièrement échangés pour permettre le renouvellement de 20 % du fonds global. Il y a 13 abonnements à des magazines adultes et jeunesse dont deux récents : Marie-Claire Maison et « Zatopeck » périodique sportif. Tous les thèmes sont abordés : voyage, sport, loisirs, cuisine, jardin, économie, actualité, informatique, histoire... La Médiathèque accompagne les nouveaux usages numériques avec l'acquisition de tablettes, outils nomades permettant l'accès à des jeux éducatifs, notamment, au cours des temps périscolaires.

L'accès à Internet est possible sur deux postes disponibles en accès direct avec outils bureautiques, connexion Wifi, stockage de données et jeux accessibles pour les plus jeunes. Une inscription et autorisation préalable sont nécessaires pour les mineurs.

N'oubliez pas :

un fonds sur le tourisme est disponible sur réservation au Conseil départemental avec des guides de voyage qui peuvent être réservés. La Médiathèque de Montauban nous a également prêté des romans de terroir pendant 6 mois.

Rappel des animations « Bébés lecteurs » et contes à la Médiathèque.

Elles seront poursuivies une fois par mois, à la rentrée 2017. Pour les séances bébés lecteurs : les enfants de moins de 4 ans sont accueillis, accompagnés de leurs parents ou de leur assistante maternelle. L'idée reste de faire découvrir aux tout-petits la magie des mots dits, des mots chantés, murmurés, des images qui bougent et des livres à toucher... L'accueil des enfants accompagnés se fait à la Médiathèque avec Adeline de la Communauté de Communes, qui assure également un mercredi par mois, une heure de « contes » à la Médiathèque.



Des animations et expositions à venir à la rentrée de Septembre

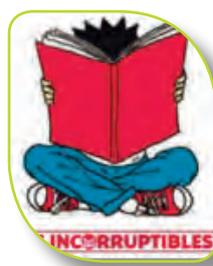
Comme les autres années, deux expositions viendront s'échelonner de Septembre à Noël : à la rentrée scolaire « exposition sur les abeilles » avec en prêt un grand nombre de documents sur le sujet, suivie d'une exposition avec des accordéons dans le cadre du « Festival du Grand Soufflet » qui sera exposée à la Médiathèque de Médréac et de Landujan en binôme, pendant tout le mois de Novembre, et s'accompagnera d'un petit concert d'accordéons.

Les animations et expositions depuis Janvier 2017 :

La Médiathèque de Médréac vous a proposé des animations autour de la musique avec le Duo Argueliss et ses chants en gallo, mais-aussi la rencontre de Babouillec auteure Sans Paroles, une lecture de ses textes et un échange avec cette auteure étonnante de Médréac, des expositions : l'Ecomusée nous a prêté « jouets buissonniers » mais aussi celles de peintres locaux comme Léo Paul Veuves ou Frédéric Verrier ; un partenariat avec l'école de musique nous a permis de faire une animation musicale contée où vous êtes venus très nombreux. Nous renouvelerons l'expérience.

Prix des Incorruptibles

Comme en 2016, deux sélections : CM2 /6ème et CE2 / CM1 seront proposés en prêts aux usagers et aux classes des écoles de Médréac. Une sélection plus « personnelle » est en cours de réflexion pour avoir un choix de livres et de sujets adaptés à tous les enfants.



PRIX ADOS 2018

Dès Juillet, 10 ouvrages à découvrir à la Médiathèque : Les belles vie de Benoit Minville, Phobie de Sarah Cohen-Scali; Lucky Losers de Laurent Malot; Twist again de Syvie Allouche; les pluies de Vincent Villeminot; Barracuda for ever de Pascal Ruter; Flow de Mikaël Thévenot; Encore faut-il rester vivants d'Anne Ferrier; Envole-moi d'Anne-Lise Heurtier et traits d'union de Cécile Chartre. Tous les livres peuvent être prêtés aux ados qui participeront au concours du Prix Ados 2018 au collège Evariste Gallois.



Cet été

Venez profiter de nombreuses nouveautés dans toutes les collections : livres, CD, DVD, livres-CD mais aussi de réservations possibles, selon vos goûts et vos aspirations. La Médiathèque permet de faire aussi des découvertes ! Avant la fermeture estivale rappez vos documents en prêt et vous pourrez emprunter un peu plus de documents pendant les vacances, si vous le souhaitez.

Service de portage à domicile

Depuis 2 ans déjà, la Médiathèque propose comme les autres Médiathèques de la Communauté de Communes, un service de portage de documents à domicile. C'est un service gratuit proposé aux personnes dites « empêchées » qui habitent à Médréac et qui se trouvent dans l'impossibilité de se déplacer, momentanément, (femmes enceintes, etc.) ou durablement (personnes âgées à mobilité réduite et personnes handicapées). La priorité est donnée aux personnes isolées géographiquement.

Modalités d'inscription :

Inscription de date à date

Prêts maximum à chaque passage
et par membre de la famille :
4 livres ou imprimés par personne
3 DVD par famille et 6 CD par famille

Accès à Internet :

1 H pour les inscrits et 2 postes disponibles.

Animations régulières :

Valises thématiques musicales ou non, sur thème
Lectures de contes
Expositions et prêts sur thèmes.

Contact

02 99 07 32 02 ou 09 62 63 18 45
bibliotheque.medreac@orange.fr

Projet à venir dans le cadre de la Communauté de communes et du Conseil général

Mise en place d'un parcours d'initiation aux outils numériques par groupe, avec une proposition de 6 parcours par an minimum. La Médiathèque est un espace qui propose du multimédia à la disposition de tous. Elle possède des tablettes avec des contenus à disposition des enfants dans le cadre des tap. Deux ordinateurs en accès public sont disponibles à la Médiathèque et permettent l'accès à Internet et au catalogue de la Médiathèque, mais aussi à des jeux pour les enfants et pour différents âges. La Médiathèque pourrait proposer des actions de médiation numérique. Si vous êtes intéressés nous vous donnerons plus amples informations et un questionnaire est à votre disposition.

Merci aux bénévoles !

Nous remercions à nouveau toutes les bénévoles pour leur disponibilité et pour leur aide précieuse et indispensable, en particulier Thi-Yen, qui sera moins présente car elle attend un « heureux évènement », et toutes celles et ceux qui aident et donnent de leur temps !

Nous vous souhaitons un bel été lumineux

Pratique

Rappel des heures d'ouverture publique :

Mardi : 16 H 30 à 18 H 30
Mercredi : 10 H 30 à 12 H 30 & 14 H à 16 H 30
Vendredi : 16 H 30 à 18 H 30
Samedi : 10 H à 12 H 30
Les horaires d'été sont les mêmes.
Fermeture estivale du mardi 8 Août
au samedi 2 Septembre inclus.

Nous vous rappelons que la Médiathèque sera ouverte pendant tout le mois de Juillet jusqu'au samedi 5 Août inclus et fermera du mardi 8 Août au samedi 2 Septembre inclus. Réouverture le mardi 2 Septembre.

La CSF de Médréac

un espace de vie sociale

Association CSF Médréac

Espace de vie Sociale

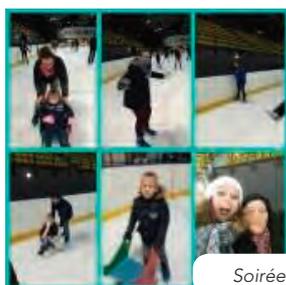
Espace jeu/ ALSH/Parentalité/Aide aux devoirs/Projets

15 ter rue de la libération - 35360 MEDREAC

Tél. : 02.23.43.08.79/07.69.67.33.04



Foot au stade Rennais



Soirée patinoire au Blizz



Soirée jeux de société

Nos animations 2017

Atelier de cuisine



Les ateliers cuisine d'Adeline ! Pour adultes et enfants !

Tous les 1ER mardis de chaque mois ! 19h00-21h00

Et à le vendredi soir à la veille des vacances !

Reprise des ateliers le mardi 12 septembre !

N'hésitez à nous rejoindre !

Aide aux devoirs



Pour finir l'année, visite du château de Dinan et de la maison de la Rance

Reprise le mardi 19 septembre !

Réseau baby sitting NOUVEAU

En partenariat avec les services jeunesse de la communauté de communes et Irodouër,

une formation « Babysitting

à été proposé aux jeunes du territoire

afin de créer un réseau !

N'hésitez pas à nous contacter si besoin

Dates à retenir

Septembre 2017

Samedi 9 :

Retrouvez nous au forum des associations

Mardi 12 :

reprise des ateliers cuisine

Samedi 16 :

Sortie familiale Parc d'attraction

Accueil de loisirs : découverte, partage, échange...

Merci à Mr Legendre Loic et son équipe pour cette journée à la caserne !



Mini camps : Souvenirs de Jugon les lacs et Béteineuc ! Cette année nous partirons en plus en mini camp à la ferme de Kémo à Corseul (5-7 ans)



L'équipe d'animation

C.S.F.

Mandy

Responsable des pôles :
Alsh/Projets
Aide aux devoirs



Sophie

Animatrice et coordina-
trice de projets /
Alsh et aide aux devoirs.

Chantal, Mathilde et Fanny

Animatrices sur l'accueil de loisirs



Espace jeu : L'île aux enfants

Une nouvelle année vient de s'achever à l'île aux enfants. Cette saison se termine avec une bonne fréquentation environ 30 enfants, 9 assistantes maternelles et 8 parents.

Les séances qui avaient lieu les lundis et jeudis étaient animées par Sophie DEUTSCHMANN, éducatrice de jeunes enfants. Et cette saison nous avons pu ré ouvrir la matinée du vendredi matin avec l'animatrice du RIPAME.

Pour le 1er semestre de 2017 il y a eu la mise en place d'ateliers et conférence sur le langage : 2 conférences ouvertes au grand public et 2 ateliers bébé-signe spécifique à l'espace jeux animés par Germaine.

En partenariat avec l'Espace de Vie Sociale un spectacle a été proposé aux tous petits accompagnés de leur assistante maternelle et parents, celui-ci a été apprécié de tous petits et grands et un goûter a clôturé cette belle matinée.

Nos projets pour la période de 2017/2018

Une formation bébé-signe ouvert à tous

- Projet en cours de réflexion : éveil musical, éveil corporel et massage pour bébé.

L'espace jeu fera sa rentrée début septembre avec 3 séances par semaine. Rejoignez-nous !

Contact : Marie-Hélène ROIG : 02.99.07.39.45 / 06.98.52.90.66

Parentalité : Questions Parentalité à Médréac

Au sein de l'association s'est développé depuis 2011 un temps d'échanges entre adultes pour prendre le recul nécessaire à une éducation bienveillante. D'accès libre et ouvert à toutes et à tous !

Questions parentalité s'adresse à TOUS les adultes qui s'interrogent sur la qualité de la relation qu'ils tissent au quotidien avec les enfants et adolescents qu'ils côtoient.

C'est avec l'espoir de promouvoir une relation harmonieuse et respectueuse des besoins et valeurs de chacun que nous organisons des temps d'échanges sous forme d'ateliers, de conférences-débat et de rencontres mensuelles encadrés par des professionnelles de l'enfance et l'adolescence :

Ateliers Faber et Mazlish

(Atelier 1 : écouter les enfants pour qu'ils parlent, parler pour qu'ils écoutent et Atelier 2 : fratrie sans rivalité).

Réunion d'information

les lundis 26 juin et 3 juillet à 20h30

Tous les 1ers vendredis de chaque mois à 20h30

est débattu un thème libre

(favoriser l'autonomie, la gestion des émotions...).

Prochain rdv le vendredi 1er septembre à 20h30

N'hésitez pas à nous rejoindre et à en parler autour de vous !

Contact : Houria Lesbet questionsparentalite@gmail.com ou 02.96.27.28.61 et Sophie Deutschmann sophie.parentalite@gmail.com ou 06.27.41.40.95

Pour cette dernière année, les TAPs (temps d'activités périscolaires) auront eu du succès chez les petits comme chez les grands !

La recette :

- Une équipe de choc !
- Des enfants intéressés !
- Un panel d'activités intéressantes !



Les enfants auront eu le loisir d'essayer de nouvelles activités et pratiques à travers ces temps d'activités périscolaires comme la relaxation, l'éveil musical, la danse, la photo, l'apprentissage aux tablettes numériques, le théâtre, le sport, des activités créatives pour petits et grands...



Pour cette dernière année, l'équipe des TAPs aura fait un travail remarquable. Merci aux ATSEMs, aux intervenants professionnels, aux animateurs, aux différents agents municipaux ainsi qu'à tous ceux qui ont permis que cette année se déroule dans de très bonnes conditions !



Le ministre de l'Education Nationale, dans le cadre des 4 mesures pour bâtir l'École de la confiance, a indiqué que « là où émerge un consensus local entre conseils d'école, municipalité et Inspecteur d'académie en faveur d'une autre organisation, une dérogation aux cadres existants sera possible. »

C'est en se situant pleinement dans ce contexte, que l'École des sept loups de Médréac va retrouver dès la rentrée de septembre 2017 une semaine de 4 jours avec les horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matinée	8h50 - 11h50	8h50 - 11h50	8h50 - 11h50	8h50 - 11h50
Pause méridienne	11h50 - 13h30	11h50 - 13h30	11h50 - 13h30	11h50 - 13h30
Après-midi	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30

Ce retour à quatre jours induit l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui avaient été instaurés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, sous le Ministre Peillon, pendant le quinquennat précédent.

La municipalité tient à remercier toutes les personnes ayant apporté leur contribution à la réussite de ces TAP durant les 3 dernières années.

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).



Petit rappel sur les caractéristiques d'un tel plan

En premier lieu, le PLU, c'est quoi ?

Juridiquement

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a pour objectif de traduire le projet d'aménagement et de développement durables de la commune sur une période de 10 ans.

La loi « Grenelle II » et la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renové) ont renforcé les notions de protection de l'activité agricole et de l'environnement, et limitent l'urbanisation hors agglomération.

Conformément à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme, le PLU doit déterminer les conditions permettant l'équilibre entre le développement et la protection, en respectant les objectifs du développement durable ; la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat ; mais aussi la prise en compte l'environnement.

Le PLU doit ainsi anticiper, encadrer et accompagner l'évolution de la ville dans ses différentes composantes : évolution démographique, habitat, développement économique, mobilité, équipements, cadre de vie, etc...

Le PLU doit également être « compatible » avec plusieurs documents supra-communaux (SCoT du Pays de Brocéliande en cours de révision, PLH de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, SDAGE Loire-Bretagne, SAGE Eaux Rance, Frémur, Baie de Beaussais...).

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de réviser le PLU de MÉDRÉAC.

... et concrètement

Les missions d'un plan local d'urbanisme sont de :

- Planifier le projet politique de développement de la commune sur environ 10 ans.
- Réglementer les formes urbaines et la densité des constructions sur l'ensemble du territoire communal.
- Permettre la délivrance des autorisations (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, etc...) sur la base des règles définies.

Le PLU s'impose à tous : particuliers, entreprises, administrations...

Le PLU est composé des éléments suivants :

Le rapport de présentation

Le rapport de présentation fait référence à un diagnostic socio-économique (sur les domaines de l'habitat, du foncier, de la démographie, de l'économie, des déplacements...) et porte sur l'analyse de l'état actuel de l'environnement.

Il doit faire apparaître les atouts et les faiblesses du territoire communal et déterminer les principaux enjeux d'évolution du territoire qui serviront de base à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD

Le PADD est la « clef de voûte » du PLU. Il définit les orientations de l'urbanisme à long terme, en matière de paysage ainsi que les

projets d'aménagement retenus par la commune. Il fixe des objectifs limitant la consommation du foncier.

Il servira de socle à la définition, dans une phase ultérieure, du zonage et du règlement d'urbanisme.

Les orientations d'aménagement et de programmation

Les orientations d'aménagement et de programmation permettent de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière.

Le règlement

Le règlement permet de traduire concrètement les orientations du projet. Il précise les règles encadrant l'occupation des sols, la forme des bâtiments, les normes de stationnement, les implantations, les hauteurs autorisées, etc... mais aussi les moyens de préserver et de valoriser les éléments de patrimoine architectural, urbain et paysager.

Les annexes

Le PLU est également composé d'annexes, telles que le plan des servitudes d'utilité publique, les annexes sanitaires, la liste du patrimoine archéologique, etc...

Les grandes étapes de la révision du PLU

Une fois la révision du plan local d'urbanisme prescrite par délibération du conseil municipal, les études se déroulent en deux phases principales :

- une phase d'élaboration et de concertation comprenant :
 - l'élaboration du diagnostic et la détermination des enjeux (été 2017).
 - l'élaboration du PADD (fin 2017).
 - la rédaction du règlement la finalisation du dossier définitif (courant 2018).

- une phase de consultation auprès des institutions et de la population (avec enquête publique) avant son approbation par le conseil municipal (durée : 6 mois minimum),

La procédure est rythmée par quatre passages en conseil municipal :

- pour prescrire la révision du PLU,
- pour débattre sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- pour arrêter le projet de PLU et tirer le bilan de la concertation,
- pour approuver le PLU.

La concertation

Tout au long de la procédure de révision du PLU, la population est invitée à s'exprimer par le biais :

- de réunions publiques animées par l'Atelier d'Ys,
- de questionnaires qui seront mis en ligne dès le début de la procédure,
- d'un courriel permettant à quiconque de s'exprimer par mail,
- d'une boîte à idées mise en place à l'accueil de la mairie,
- d'une permanence en mairie tenue par l'Atelier d'Ys.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) : 2 nouvelles aides depuis le 01 juillet 2017

AIDE AU RAVALEMENT DE FACADE :

Depuis le 01 juillet 2017, les propriétaires de bien immobilier situé en centre-bourg et souhaitant réaliser des travaux de ravalement de façade peuvent bénéficier d'une aide de la communauté de communes.

Une aide de 3000€ maximum (ou 30% du montant des travaux hors taxe) peut être allouée sous respect de certaines conditions : ressources, ancienneté et situation du bien (...). Des périmètres ont été définis et validés par commune.

La demande de subvention doit être faite avant le début des travaux et une rencontre avec l'architecte conseil du territoire est préconisée.

DIAGNOSTIC D'AIDE A LA DECISION

Les particuliers souhaitant acheter ou vendre une maison ancienne à rénover peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit par un professionnel (CDHAT) afin d'avoir une estimation et une priorisation des travaux à réaliser. Ils pourront ainsi avoir un budget et une vision réaliste des travaux nécessaires.

Pour tout renseignement sur ces aides, contactez Marie-Aude Massicot, chargée de mission habitat à la communauté de communes Saint-Méen Montauban, au 02 99 06 54 92.



SIAEP

Périmètres de protection de captage de la Bouëxière

Un projet de réglementation est en cours concernant les nouveaux paramètres de protection du captage de la Bouëxière et vient d'amorcer sa phase de présentation et de négociations. Dans ce cadre, les exploitants agricoles concernés ont été conviés à une réunion d'informations le 1er juin dernier à la salle des fêtes de Médréac, où il leur a été présenté les nouvelles superficies affectées par ces nouveaux périmètres et les prescriptions applicables sur ces zones.

Concernant les activités non agricoles, il existe également des prescriptions relatives notamment à la création de puits et de forages, la sécurisation de ceux existants, la suppression des talus et des talus, création de tranchées liées à des ouvrages d'intérêt général, construction et extension de bâtiments, etc. Les riverains concernés seront informés de ces restrictions d'usage et interdictions dans les prochaines semaines.

Quelques chiffres pour ces nouveaux paramètres de protection :

3 zones sont à distinguer

- Un périmètre de protection immédiat (PPI), d'une superficie de 2,4 ha clos et propriété du syndicat, identique à celui déterminé initialement en 1985.
- Un périmètre rapproché d'une superficie de 107 ha, contre 118 pour celui de 1985, lequel est scindé en deux parties :
 - o Un périmètre rapproché sensible (PRS) couvrant 10 ha contre 35 pour celui de 1985
 - o Un périmètre rapproché complémentaire (PRC) couvrant 97 ha contre 83 pour celui de 1985
- Un périmètre éloigné qui était de 468 ha en 1985 et qui représente 3290 ha pour l'ensemble des zones de la Bouëxière, Saudrais et Tizon dans le nouveau projet.

Après cette période de présentation et de négociations, le projet entrera en phase administrative (enquête publique, coderst), puis en phase d'application.



EMPB

Nouvelle gouvernance

Depuis le 01 janvier 2017, la gouvernance de l'école de musique est assurée par Montfort Communauté et la communauté de Communes Saint-Méen Montauban. Chacune d'entre elles a désigné dix élus communautaires ou municipaux et un nouveau bureau a été élu, lequel se compose comme suit :

Président :	M. Langevin
Vice-présidentes :	Mmes Désiré et Houée-Pitois
Membres :	Mmes Patru et Renaudin
Secrétaire :	Mme Destruhaut

De fait, toutes les communes de ces deux communautés y deviennent adhérentes. Plusieurs changements vont survenir en septembre : mise en place d'un directeur ou d'une directrice, évaluation des tarifs avec des aménagements nouveaux : suppression du règlement trimestriel, possibilité d'un règlement en 10 fois sans frais, ajout d'une tranche de quotient familial.



Pays de Brocéliande

Pôle Santé & Services



L'on en parle trop peu. Il est pourtant très utile. Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), puisque c'est de lui qu'il s'agit, est un service d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes, mais aussi leur entourage, et les professionnels de la

gérontologie et du handicap. Couvrant l'ensemble du territoire des Pays de Brocéliande, il est installé à Montauban-de-Bretagne.

Son activité s'articule autour de trois axes :

- L'écoute, l'information et l'orientation des usagers,
- L'accompagnement des personnes dans la mise en œuvre de leurs projets ou la résolution des difficultés auxquelles elles font face,
- La coordination des professionnels engagés dans l'accompagnement des personnes.

L'accueil du public est assuré :

- sans rendez-vous les mardis et jeudis matin (9h à 12 h 30)
- sur rendez-vous au 02 99 06 32 45 à Montfort-sur-Meu, Iffendic, Plélan-le-Grand, Saint-Méen-le-Grand et Montauban-de-Bgne.

SMICTOM



ENVIE 35

Pour nombre d'entre nous, amener un appareil électroménager à la déchetterie est synonyme de bon débarras s'il est fatigué, inutilisé ou hors d'usage. Il n'est pas dit pourtant que ce geste corresponde à la fin de vie dudit appareil. La société ENVIE 35 qui les récupère le démonte. Cette société, qui emploie 135 personnes dont 94 en insertion, se charge de collecter, trier, cannibaliser et rénover ces produits dits défectueux. C'est ainsi que depuis 1994, plus de 90 000 appareils d'entre eux ont été revendus dans sa boutique, rue de la Donelière à Rennes sur des bases de prix réduites (jusqu'à 50% du prix du neuf).

Ce véritable succès a incité récemment ENVIE 35 à étendre son offre vers le matériel médical. En quelques semaines, plus de 300 fauteuils roulants, lits médicalisés ou autre lève-personnes, scooters électriques, sièges de bain ont été collectés, vérifiés, aseptisés et mis à la vente dans leur local à des prix moindres.

Une offre qui allie économie (prix réduits), écologie (moins de gaspillage) et solidarité (insertion professionnelle favorisée) : pourquoi s'en priver ?

Le petit conseil : Parfois une gazinière en bon état ne peut être rénovée car il manque simplement les brûleurs, Envie 35 n'ayant pas le droit d'acheter des pièces neuves. Alors, pensez à fixer à l'aide d'adhésifs brûleurs, grilles et autre petites pièces de fonctionnement.

LE RELAIS

Qu'ils soient usés, troués, démodés, trop petits ou... en bon état, tous les textiles, linge de maison, tissus accessoires et chaussures se recyclent. Même vos collants filés ou vos chaussettes dépareillées pourront avoir une seconde vie. Alors ne les jetez plus ! Déposez-les dans les conteneurs Le Relais, dont des nouveaux modèles plus sécurisés sont en cours de déploiement, ou apportez-les à des associations locales. Seule exigence : les textiles doivent être propres, secs, non souillés et emballés dans des sacs bien fermés.

Le petit conseil : Pensez à lier les paires (chaussures, tailleurs, maillots deux pièces, etc.)

A Médréac, le conteneur se situe rue de Néal. D'autres vous attendent sur les sites des déchetteries.

Vendredis du Rail

CHAQUE VENDREDI 19H00

MEDREAC

PROGRAMME 2017

JUILLET / AOÛT
LES VENDREDIS DU RAIL

30 JUIN - NOLAN'S
PAELLA SUR RÉSERVATION
AU BAR AUBERGE DES 4 SAISONS
ASSOCIATION DES FLECHETTES



POP-ROCK DE QUEDILLAC, 35

07 JUILLET - ONE K
GALETTES SAUCISSES
ASSOCIATION : AMICALE DES POMPIERS



ONE K C'EST DU ROCK À L'ÉTAT PUR, UN POWER TRIO, DE LA POÉSIE, DU CARACTÈRE, DES MÉLODIES SOIGNÉES, DES RIFFS ACÉRÉS ET DES RYTHMIQUES DOUCES OU ENRAGÉES !

14 JUILLET - BAND OF BROTHERS
GALETTES SAUCISSES
ASSOCIATION : SOCIÉTÉ DE CHASSE



BLUES PÉTILLANT VENU DE DINAN

21 JUILLET - PADAONE
GALETTES SAUCISSES
ASSOCIATION : U.S.M



LE PADA ONE EST UN SOUND SYSTEM TRÉGORROIS (22) CRÉÉ EN 2016 PAR BASILE ET JULIEN : DEUX AMIS COLLECTIONNEURS DE VINYLES DE REGGAE ET DE MUSIQUE EN GÉNÉRAL. ILS AIMENT FAIRE DANSER LES MASSIVES AVEC UNE SÉLECTION PRINCIPALEMENT ROOTS, RUB A DUB, DIGITAL ET STEPPER SUR LEUR SONO ARTISANALE

28 JUILLET - HONEY BADGER
GALETTES SAUCISSES
ASSOCIATION : CSF MEDREAC



HONEY BADGER (BLUES DE BREST) ET MOORSE EN PREMIÈRE PARTIE (ROCK-POP DE MEDREAC)

04 AOÛT - MALABAR PRINCESS
COCHONS RATATOUILLE SUR RÉSERVATION : 06.70.98.21.78.
ASSOCIATION : DON DU SANG



MALABAR PRINCESS JEUNE GROUPE DE MUSIQUE POP-ROCK ORIGINAIRE DE MEDREAC.
MALABAR PRINCESS, UN DOUX BORDEL.

11 AOÛT - LAURIE GUILLOUX
GALETTES SAUCISSES
L'UNC ET L'AFN



CHANTS CELTIQUES

18 AOÛT - GROUPE
GALETTES SAUCISSES
ASSOCIATION : APE & QUAD COOL



DE LA CHANSON À TEXTE AU FOLK DES ANNÉES 70 EN PASSANT PAR LE REGGAE OU LE BLUES, TEMPÉRANCE A SES PROPRES COMPOSITIONS AVEC DES TEXTES ENGAGÉS, DES MORCEAUX DRÔLES ET SUBTILS À LA FOIS.

25 AOÛT - :
BACK2SOUL ET FAC-SIMILÉ
GALETTES SAUCISSES
ASSOCIATION : OCM HANDBALL



BACK 2 SOUL, C'EST UN DUO DE REPRISES ACOUSTIQUES DE TITRES PRINCIPALEMENT "SOUL". CHANT, GUITARE ET CAJON



UN TRIO QUI SAIT FAIRE LA PART BELLE À DES VERSIONS ACOUSTIQUES DE TUBES PLANÉTAIRES MAIS AUSSI À DES BONS VIEUX STANDARDS ROCKS